### LE PROCÈS D'ASSISES : RÉCAPITULATIF



#### Les différents rôles :

<u>Le président de la cour</u> (le juge) : il mène les débats et participe à la délibération des jurés.

<u>La victime</u> (partie civile) : victime d'un crime, elle est auditionnée par les avocats et le président.

<u>Le prévenu (l'accusé)</u>: accusé d'un crime, il est interrogé par les avocats et le président.

<u>L'avocat de la défense</u>: il défend l'accusé et essaie de prouver son innocence ou réduire sa responsabilité.

<u>L'avocat de parties civiles</u>: il défend la victime et essaie d'obtenir une condamnation de l'accusé.

<u>L'avocat général (procureur)</u>: porteur de l'accusation au nom de la société, il propose une sanction pénale ou l'acquittement (le réquisitoire).

<u>Les témoins</u> : les personnes invitées par la cour pour comprendre le contexte de l'affaire.

<u>Les experts</u> : professionnels qui peuvent apporter des éléments scientifiques ou psychologiques sur le crime ou l'accusé.

<u>Les journalistes</u> : chroniqueurs judiciaires, ils informent sur le procès et peuvent dessiner le portrait des différents acteurs.

Le jury : les jurés, citoyens tirés au sort pour assister au débat et délibérer.

Le greffier : il prend en notes les débats et dresse le procès-verbal de l'audience.

#### Le déroulement du procès d'assises :

<u>Étape n°1</u> : le juge vérifie l'identité du prévenu et présente les faits qui lui sont reprochés.

Étape n°2 : interrogatoire du prévenu par le président et les avocats et les jurés.

Étape n°3 : audition des experts par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°4 : audition des témoins par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°5 : audition de la victime par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°6: plaidoirie de l'avocat des parties civiles (avocat de la victime).

Étape n°7 : réquisitoire de l'avocat général.

Étape n°8: plaidoirie de l'avocat de la défense (avocat de l'accusé).

<u>Étape n°9</u> : Lecture de la feuille des questions par le président (il pose les questions de la culpabilité de l'accusé et les lois concernées par le crime).

<u>Étape n°10</u> : délibération du jury et du président : culpabilité ou pas, et acquittement ou sanction pénale.

Étape n°11 : verdict du président.

### FICHE DE PRÉPARATION : L'AVOCAT GÉNÉRAL

Vous êtes l'avocat général du procès de Jacqueline Sauvage. Vous allez suivre les débats, intervenir en posant des questions, et proposer une peine dans un réauisitoire.

#### **PRÉPARATION DU PROCÈS**

- Recherches personnelles : qu'est-ce qu'un avocat général ? Que fait-il pendant un procès ? Qu'est-ce qu'un réquisitoire et comment le prépare-t-il ?
  - → cherchez des vidéos de réquisitoires pour vous préparer
  - → Voir sur le site DGEMC « *Lettre à Mme Jacqueline Sauvage: l'avocat général lui écrit* » (interview de Frédéric Chevallier, avocat général du procès de Jacqueline Sauvage)
- Connaître le « dossier Jacqueline Sauvage »
- Vous devrez connaître les étapes du procès pendant lesquelles vous intervenez (voir le scenario détaillé de l'audience dans la fiche « Reconstitution du procès ».)

## **VOS INTERVENTIONS PENDANT LE PROCÈS**

<u>Étape n°2</u> : après les questions des juges et des jurés, vous pouvez poser des questions à votre cliente.

<u>Étape n°3</u> : après les questions des juges et des jurés, vous pouvez poser des questions à l'expert.

<u>Étape n°4</u>: après les questions des juges et des jurés, vous pouvez poser des questions à aux témoins.

Étape n°5 : après les questions des juges et des jurés, vous pouvez poser des questions à la partie civile.

Étape n°7 : le Président vous appelle à la barre, vous faîtes votre réquisitoire.

# PRISE DE NOTES RECHERCHES PERSONNELLES